

[Français]

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur le président, cette question a été examinée par M. Saumier, qui a fait état, dans son rapport, du fait que cette politique lui paraissait saine et indispensable à ce moment-ci.

[Traduction]

**M. Rose:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il à faire bientôt, à l'appel des motions, une déclaration sur une politique culturelle d'ensemble pour le Canada?

[Français]

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur le président, cette question est à l'étude, et l'honorable député comprendra, je crois, qu'on ne peut élaborer une politique culturelle en quelques semaines, ni même en quelques mois, mais, de toute façon, je crois que les travaux entrepris depuis longtemps déjà, au secrétariat d'État, devraient aboutir d'ici quelques mois.

#### QUESTIONS OUVRIÈRES

##### DAVIE SHIPBUILDING—POSSIBILITÉ D'EMPLOI POUR LES EMPLOYÉS DANS LE CAS DE FERMETURE

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Du défunt ministère des Forêts et du Développement rural et du vivant ministre de l'Expansion économique régionale du Canada, je voudrais savoir s'il y a une solution de rechange relativement aux 4,000 ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon qui peuvent être congédiés, par suite de la fermeture éventuelle de la *Davie Shipbuilding*?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, la région de Lauzon est dite désignée. Nous sommes à élaborer un programme, en collaboration avec la province de Québec, et nous nous occupons activement du cas des 4,000 ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon.

##### LE RELÈVEMENT DES SALAIRES MINIMAUX

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question que je voudrais adresser au ministre du Travail. Le ministre envisage-t-il dans un avenir rapproché un relèvement des salaires minimaux dans les industries relevant du gouvernement fédéral? Il y a près de cinq ans qu'ils n'ont plus été relevés et, dans l'inter valle, le coût de la vie est monté de 20 p. 100.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué plusieurs fois que nous examinons cela. Si j'ai une consolation, c'est celle de savoir que, dans

le secteur fédéral, moins de 5,000 personnes sont rétribuées sur la base du salaire minimal. Aussi, mis à part l'effet psychologique, cela n'a pas d'effet réel ou, à tout le moins, n'a qu'un effet très restreint sur une poignée de gens.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre car c'est exactement ce que le ministre du Travail m'a répondu il y a un an et demi. Est-ce que la politique qui consiste à forcer les gens à vivre de plus en plus au-dessous du minimum vital constitue la base fondamentale de sa société juste?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Hees:** Le premier ministre hoche la tête affirmativement.

**Une voix:** Il ne dit pas grand chose aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

##### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

##### LA PENSION DES HOUILLEURS RETRAITÉS

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la méthode utilisée par la Société de développement du Cap-Breton pour dédommager les houilleurs retraités. Comme suite à la question posée au premier ministre mardi dernier, demandant une enquête sur l'ensemble du sujet du fait des réclamations continuelles émanant des syndicats intéressés et étant donné que le premier ministre a pris ma question comme préavis, puis-je lui demander s'il peut donner d'autres éclaircissements sur ce point.

**Une voix:** Pas aujourd'hui.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** La réponse, en ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage, est que le revenu touché par les mineurs à la retraite par suite des arrangements intervenus entre la Devco et les syndicats qui les représentent tombe, en vertu des règlements, dans la même catégorie que le revenu provenant de dividendes et n'empêcherait pas ces mineurs en chômage d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Si c'est là une violation aux règlements de la Commission d'assurance-chômage et à moins que quelqu'un ne puisse le prouver, je ne puis comprendre quel avantage retireraient les mineurs en se voyant subitement privés de cette source de revenu.